



SANTÉ & ENVIRONNEMENT

Mesure n°14 : Renforcer le poids de l'AFSSET

La création de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail est née du constat que les dégradations de l'environnement ont des conséquences directes sur la santé. Malgré cette prise de conscience, la traduction institutionnelle fut longue et laborieuse. Une raison simple explique ces attermolements. L'évaluation rigoureuse d'un produit entraîne un risque commercial. A ce titre, les industriels tardent à accepter qu'une Agence d'évaluation puisse restreindre la commercialisation d'un produit qui a nécessité des coûts de recherche très importants. De plus, le client potentiel, sans information disponible, est enclin à être attiré par la nouveauté et non par les éventuelles conséquences sanitaires, nécessairement différées dans le temps.

L'Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail est la dernière née des agences d'évaluation. Cette nouveauté semble relativiser la crise qu'elle traverse. Pourtant, rien n'aura épargné l'Afsset : propos tonitruants de son Président à l'encontre de l'expertise effectuée par l'Afsset, démission du Président du Conseil scientifique, experts payés par le secteur industriel qu'ils sont censés étudier, budget minimaliste... A tel point que l'Inspection générale de l'Environnement a été missionnée pour enquêter sur les dysfonctionnements et dérives de l'Afsset.

Sans moyens suffisants pour fonctionner correctement, soumises à des pressions idéologiques, cette agence d'évaluation n'a jamais été, loin s'en faut, une empêchuse de consommer en rond. Emettre des signaux d'alerte sanitaire s'opposant aux stratégies marketing n'a rien d'une sinécure. Lorsque l'Afsset se penche à deux reprises sur les conséquences sanitaires de la téléphonie mobile et qu'elle sollicite, pour présider le conseil scientifique, un expert rémunéré par un opérateur de téléphonie mobile, il y a de quoi être dubitatif quant à l'indépendance des avis émis par cette Agence.

De même, tant que l'Afsset demeurera un simple bureau coordonnant, tant bien que mal, les expertises produites par d'autres agences, sans capacité interne pour mener à bien des études scientifiques indépendantes et contradictoires, elle demeurera soumise au bon vouloir d'experts sur lesquels elle n'aura aucune prise.

